

# FORMULAIRE DE DEMANDE

## Lutte contre les chenilles processionnaires du pin

# TRAITEMENT BIOLOGIQUE PAR PULVÉRISATION TERRESTRE

La Communauté de communes de l'île de Ré vous propose un traitement biologique (*Bacillus thuringiensis*) par pulvérisation à partir du sol pour des arbres de moins de 10m de hauteur. Pour obtenir ce traitement, merci de renseigner ce formulaire en entier et nous le retourner.

### IDENTIFICATION

Nom : ..... Prénom : .....  
Tél. fixe : ..... Tél. portable : .....  
Mail : .....  
Référence cadastrale : ..... Numéro de parcelle : .....  
(informations disponibles sur [cadastre.data.gouv.fr](http://cadastre.data.gouv.fr))

### ZONE À TRAITER

Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....

Nombre d'arbres à traiter (de moins de 10m de hauteur) :

- > Joindre **impérativement** un **plan cadastral** ou le **numéro de parcelle** (disponible sur [cadastre.data.gouv.fr](http://cadastre.data.gouv.fr))
- > Les interventions ne pourront être réalisées **uniquement dans les propriétés ou l'accès est possible**

### SUIVI DE VOTRE DEMANDE

Merci de renvoyer ce formulaire **avant le 15 août de l'année en cours**,

- par courrier : Communauté de communes de l'île de Ré, 3 rue du Père Ignace CS 280001 - 17 410 SAINT-MARTIN-DE-RÉ
- ou par mail : [accueil.pedd@cc-iledere.fr](mailto:accueil.pedd@cc-iledere.fr)

**Toute demande formulée après ce délai ne pourra pas être prise en charge** par la Communauté de communes de l'île de Ré.

**Les interventions auront lieu durant les mois de septembre et octobre**

### POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Pôle environnement et développement durable : [accueil.pedd@cc-iledere.fr](mailto:accueil.pedd@cc-iledere.fr)

Pour une demande de renseignement technique :  
**Ecogardes – [ecogardes@cc-iledere.fr](mailto:ecogardes@cc-iledere.fr)**

Une attention particulière est portée à ce que la collecte et le traitement de données à caractère personnel, effectués à partir du présent formulaire, soient conformes à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable le 25 mai 2018, sur la protection des données, dit « RGPD ». Ainsi, sauf stipulation contraire directement mentionnée sur le formulaire de saisie des données, les adresses électroniques collectées ne font l'objet d'aucune cession à des tiers.

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement destiné à la gestion des dossiers de **demandes de système(s) de lutte contre les chenilles processionnaires du pin** par le pôle environnement de la Communauté de communes de l'île de Ré, destinataire de ces données.

Ces données seront conservées pendant la durée nécessaire au traitement de votre demande.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en vous adressant au référent RGPD de la Communauté de communes de l'île de Ré à l'adresse suivante : [rgpd@cc-iledere.fr](mailto:rgpd@cc-iledere.fr)

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés », ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.